



École secondaire Émilien-Frenette

Conseil d'établissement

2020-2021

Parents :

- + Viviane Drapeau
- + Patrice Fournier
- + Julie Léveillé
- + Marie-Thérèse Ouellet
- + Julie Provost
- + M-Claude Turcotte

Membres du personnel :

- + Marie-France Bélanger
- + Pier-Gilaine Bédard
- + Joël Dagenais
- + Michel Danylo
- + Yvan L'Allier
- + Michèle Laroche

Directions :

- + Richard Jourdain
- + Lynne Parker
- + Nathalie St-Louis

Élèves :

- + Kalianna Lemieux
- + Kylian Lionet

Communauté :

- +

Vous êtes convoqués à la première séance régulière du conseil d'établissement 2020-2021 qui aura lieu **mercredi 14 octobre 2020, à 19 h 00** de façon virtuelle.

Voici l'ordre du jour proposé pour la rencontre. Il sera possible de faire des ajouts sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Richard Jourdain
Directeur



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Le mercredi 14 octobre 2020, 19 h 00
En virtuel

ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Vérification du quorum;
- 1.3 Formation du conseil d'établissement et présentation des membres;
- 1.4 Nomination de la présidence et de la vice-présidence;
- 1.5 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 1.6 Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2020;
- 1.7 Suivi au procès-verbal;
- 1.8 Calendrier des rencontres;
- 1.9 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement;
- 1.10 Fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement;
- 1.11 Dénonciation d'intérêts;
- 1.12 Règles de régie interne;
- 1.13 Parole à l'assemblée;
- 1.14 Parole aux représentants des élèves;
- 1.15 Parole au délégué du comité de parents;
- 1.16 Information de la direction;
 - Portes ouvertes
 - Soirée des parents/bulletin/1^{re} communication
 - Profil régional
 - Situation Covid
 - Analyse d'eau
 - École hybride sec 4-5
 - Formation conseil d'établissement
- 1.17 Suivi budget 20-21;
- 1.18 Projet éducatif;
- 1.19 Plan annuel de répartition des immeubles et des élèves - PRIÉ (Pour information);

1.20 Présentation de sorties éducatives (pour approbation);

- ✓ Délégation de pouvoir : le conseil d'établissement autorise le directeur à autoriser des sorties éducatives de moins de 24h et de moins de 20\$. Le directeur devra en informer le conseil d'établissement à sa prochaine séance ou par courriel.
- ✓ Aucune

1.21 Questions diverses;

1.22 Clôture de la séance.